

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[138_Correspondance croisée entre François Guizot et son ami Sylvain Dumon : 1824-1870](#)[Item](#)[Paris, le 5 janvier 1870, Pierre-Sylvain Dumon à François Guizot](#)

Paris, le 5 janvier 1870, Pierre-Sylvain Dumon à François Guizot

Auteurs : Dumon, Pierre-Sylvain (1797-1870)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[Dupanloup, Félix \(1802-1878\)](#), [Eglise](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Religion](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1870-01-05

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote65, AN : 163 MI 42 AP 138 Papiers Guizot Bobine Opérateur 22

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Dumon, Pierre-Sylvain (1797-1870), Paris, le 5 janvier 1870, Pierre-Sylvain Dumon à François Guizot, 1870-01-05.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-

Sorbonne nouvelle).

Consulté le 22/12/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/5780>

Informations éditoriales

Destinataire Guizot, François (1787-1874)

Lieu de destination Val-Richer (France)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Paris (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 11/12/2023 Dernière modification le 18/01/2024

Paris, 5 fevrier janvier 1870

1870

65

mon cher ami,

Je viens de Rome,
où ma fille est en ce moment avec
mes petits enfants, quelques renseignements
qui peuvent vous intéresser. C'est le
résumé de la conversation de l'un des
Pères de la commission, d'un esprit très modéré,
mais ultramontain, sur la situation
de l'évêque d'Orléans dans le conseil.
On lui reproche d'avoir, par le bruit
qu'il a fait, obligé les évêques à
manifeste leur opinion dans une
question sur laquelle ils avaient

veut garder le silence. La majorité de
l'épiscopat est convaincue de l'infailibilité
de St. Pierre; mais elle n'était pas moins
convaincue de l'inopportunité de la
description de ce point de dogme et elle
aurait beaucoup souhaité que le silence
fût gardé à ce sujet. Cette majorité
n'est une faiblesse poussée par l'éclat
de St. Pierre d'Orléans à donner à la
croix une couleur, une ligne de la garder
dans la foi intérieure de la confession.
Cela ne veut pas dire cependant que
la question devait venir sûrement au
Concile. Elle n'est pas mentionnée dans
le programme que le Pape a soumis aux
Evêques. Elle ne peut y être apportée que par
l'initiative personnelle de l'un d'eux,
qui ferait une proposition à ce sujet.
Celle proposition serait envisagée suivant

une commission
être discutée,
de Rome, comme
De cette, l'imp
matière de foi
depuis longtemps
exemple la co
susciterait pour
que pourrait venir
de mettre en d
Il est
conservation et
majorité que
lien ou qu'
désiré, car il
les puissances
ou a beau de
de l'infail
le langage d

une commission qui jugeait d'elle-même
être discutée, ce qui, grâce à la sagesse
de Rome, convenait la chose très-bien.
De reste, l'infécondité dogmatique en
matière de foi est admise. Tout au moins
depuis longtemps, et on en donne pour
exemple la condamnation des erreurs de
Luther par le Pape seul, et
que jamais aucun évêque n'a eu l'idée
de mettre en doute.

Il me paraît probable, si cette
conversation reproduit l'esprit de la
majorité que la tentation n'aura pas
lieu ou qu'elle avortera c'est fort à
désirer, car il serait impossible que
les puissances s'en prennent pas outrage.
on a beau dire qu'il ne s'agit que
de l'infécondité en matière de foi.
le mélange du spirituel et du temporel

est inévitable ; il varie suivant les temps,
mais il se retrouve toujours. L'indignation
des couronnes n'est plus en péril
comme au moyen âge, mais la liberté
des cultes et les droits qui en découlent
seraient certainement atteints par les
décisions doctrinales du St. Siège : qui
peut dire l'effet qu'aurait produit
en Europe le syllabus, si en lieu
d'être simplement une lettre pontificale
elle avait été un jugement dogmatique
pétitionnant à l'infailibilité ?

La réponse de quelques réponses
est unanimement adouci. On reconnaît que
si le fond des choses doit rester le même,
la forme doit changer avec le temps.

Je ne puis dire rien de ministériel.
Roch. avertit à la Bourde et dans le public
avec une grande franchise ; il en sera de même,
je pense, à la chambre ; je voudrais être sur
qu'il en sera de même avec l'Université.
C'est à vous, S. Honoré